



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'Administration des Postes françaises met en vente à partir du 5 mars 1960 à Cannes (Alpes-Maritimes) et du 7 mars dans les autres bureaux, un timbre-poste à l'occasion de la réunion des États généraux des communes d'Europe.

CARACTÉRISTIQUES DE CE TIMBRE

Valeur : 0,50 NF

Couleurs { vert clair
 | brun orangé

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par DECARIS

Format horizontal 22 × 36
(dentelé 13)

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et surtout depuis 1950 la construction de l'Europe se poursuit activement sur un double plan : celui des institutions spécialisées (Communauté européenne du charbon et de l'acier, Marché commun, Euratom, coordonnant à l'échelon le plus élevé les initiatives et les politiques des techniciens et des hommes d'État), celui de l'opinion publique, soutien nécessaire de ces institutions qui, sans elle, ne seraient que des corps sans âme.

Qui peut mieux éveiller et renforcer ce sentiment européen sinon les communautés naturelles que constituent les communes, institutions encore à l'échelle de l'homme et des sociétés modernes ? Le Conseil des communes d'Europe — né sur une initiative française en 1950 — définitivement constitué en 1951 après un congrès tenu à Genève, poursuit une œuvre efficace auprès des maires et des représentants des collectivités locales. Il réunit plus de 37.000 adhérents venus de tous les pays de l'Europe occidentale, d'une Europe qui n'est pas limitée à celle des Six mais comprend aussi la Grande-Bretagne et la péninsule scandinave. Quatre congrès ont déjà rappelé avec force les buts et les objectifs du Conseil des communes d'Europe : défense des libertés communales, action des élus des collectivités locales pour la constitution d'une Europe libre, unie, respectueuse des diversités. Ils se sont tenus à Versailles en 1953, à Venise en 1954, à Francfort en 1956, à Liège en 1958, où plus de 2.500 maires représentaient grandes métropoles ou petits villages. Les prochains États généraux des communes se tiendront à Cannes en mars 1960.

Le Conseil des communes d'Europe ne se borne pas à organiser ces États généraux où des rapports documentés contribuent à l'étude des problèmes européens. Il entend multiplier les rencontres intercommunales et permet ainsi aux maires de s'informer directement sur les méthodes et réalisations des divers pays. Surtout il a créé la formule du « jumelage » qui favorise l'association permanente entre les communes européennes. Combien de « jumelages » ont déjà pu faire jouer dans les faits ces généreuses intentions ! De quatre en 1951 le nombre des jumelages est passé à plus de 100 en 1958 ! La formule est populaire : elle répond à un besoin de l'opinion.

Ainsi se réalise peu à peu sous nos yeux la prophétie du philosophe PROUDHON qui, après un XIX^e siècle — siècle des nations — pensait que le XX^e siècle serait celui des fédérations.